

Gestion électronique des permis de construire

Le projet de cyberadministration "Plateforme électronique de gestion des permis de construire" progresse

Chargée du projet de cyberadministration "Plateforme électronique de gestion des permis de construire", la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) présente sa démarche. Elle évalue diverses variantes de modèles de gestion des permis de construire ainsi que deux modèles d'organisation et de financement, et propose deux modèles. Les propositions visent la conception d'une plateforme électronique de gestion des permis de construire et non pas le choix d'un logiciel. L'objectif est de soutenir financièrement des solutions transcantoniales. Le financement des fonds de soutien doit être assuré par divers services fédéraux et par les cantons.

Le projet "Demandes de permis de construire" fait partie des projets prioritaires de la cyberadministration suisse. Son objectif est de simplifier la procédure de demande et d'octroi des permis de construire et, là où cela est nécessaire, de mettre des interfaces communes à disposition des cantons et des communes.

Le requérant doit pouvoir envoyer sa demande ainsi que les documents nécessaires au service compétent de manière électronique puis, lorsque la procédure est terminée, recevoir l'autorisation également par voie électronique. Le processus doit être traçable par le requérant. Le travail que cela représente doit être moindre que celui de la procédure actuelle.

Lors de son assemblée plénière de mars 2010, la DTAP a décidé de confier l'élaboration du projet à la société tsarea, laquelle a étudié les différentes solutions cantonales, analysé les interfaces et identifié les avantages que les cantons pouvaient tirer d'une collaboration. Diverses variantes de modèles de processus d'octroi des permis de construire ainsi que de modèles d'organisation et de financement ont été élaborés et évalués. La compilation des analyses a permis de définir la suite de la démarche. Les projets visent à la conception d'une plateforme électronique de gestion des permis de construire et non pas le choix d'un logiciel.

Pour ce qui concerne le financement du projet, la proposition est que les cantons y participent pour un total supérieur à 50% (engagement direct de moyens et part des fonds de soutien) et que divers services fédéraux complètent le montant (< 50%, fonds de soutien). Cela permet d'atteindre l'objectif qui est d'apporter une solide contribution à la cyberadministration suisse par un nombre limité de plateformes électroniques de gestion des permis de construire. Les fonds de soutien mis à disposition doivent s'élever à 1,2 millions de francs par année. Le financement doit être assuré sur une période de cinq années allant de 2012 à 2016, et réglé par un accord spécial entre la DTAP et la cyberadministration suisse. Le projet a été accepté par l'Assemblée plénière de la DTAP du 4 mars 2011.

La publication du programme de versement des fonds de soutien aux cantons est prévue pour la fin août 2011 (délai d'inscription: 31.10.2011). L'approbation des moyens se fera au mois de décembre 2011.